



Cession de créance et de titre exécutoire avec commandement...

Par Kris

Bonjour,

Je me suis vu remettre par un huissier le 25 juin 2020 une signification de cession de créance et de titre exécutoire avec commandement de payer aux fins de saisie vente à la demande de la société EOS France qui a repris la société COFIDIS en 2013.

On me signifie ordonnance portant injection de payer rendue sur requête du tribunal d'instance en date du 28/12/2009 dûment revêtue de la formule exécutoire en date du 31/05/2010

La somme principale est de 1914,84 ? et les intérêts calculés du 30/11/2009 au 16 juin 2020 de 3156 ? avec un commandement à payer de huit jours.

La copie jointe de l'injonction de payer requête à m.le président du tribunal d'instance date du 19/03/2009, arrivée au tribunal le 25/03/2009. L'ordonnance de payer le créancier a été rendue le 30/11/2009. Puis le titre exécutoire le 31/05/2010.

N'ayant jamais reçu de recommandé ou de convocation, ayant déménagé dans les dom tom, je me retrouve à l'époque, je me retrouve plus de 10 ans après devoir régler cette somme sous huitaine. Retraité touchant moins de 900 ? par mois et n'ayant pas de capital disponible ou biens immobiliers ni véhicule (hébergement chez la mère qui est très âgée) quels sont mes recours possibles ? La signification de cession de créance et titre exécutoire est elle valide?

Que puis je faire désormais pour éviter une saisie chez ma mère?

Merci beaucoup pour votre attention.

Merci de vos réponses